



BATISAFE

L'intelligence des normes

Des formations interactives
par des experts de terrain



Catalogue des formations

Sécurité incendie / Accessibilité PSH
Systèmes de sécurité incendie / Sûreté / Autres domaines



DataDock

en route vers Qualiopi

batisafe.fr

Nos domaines de formation



Sommaire

Pourquoi BatiSafe propose des formations ?	4
Des formations adaptées à vos besoins	5
Organisez votre propre parcours de formation	6
Quelles sont vos obligations de formation ?	7
Optez pour la souplesse de la formation à distance	8
Les plus BatiSafe	10

Accessibilité PSH

Accessibilité PSH : maîtriser les dispositions dans les ERP existants - HAN01	12
Accueillir et évacuer les personnes en situation de handicap - HAN03	13
Des solutions techniques pour une mise en accessibilité PSH réussie - HAN05	14
Tout savoir sur l'accessibilité PSH des bâtiments d'habitation - HAN06	15
Accueil et accompagnement du public en situation de handicap - HANP01	16

Sécurité incendie

Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public (ERP) - INC01	18
Maîtriser la réglementation incendie des Établissements Recevant du Public (ERP) - INC02	19
Appliquer la réglementation incendie des bâtiments d'habitation - INC03	20
Maîtriser la réglementation incendie en entreprise - INC04	21
Organiser la mise en sécurité incendie de tout type d'établissement - INC05	22
Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie - INC06	23
Assurer les missions du RUS ou DUS ou mandataire de sécurité - INC07	24
Gérer et organiser le registre de sécurité - INC08	25
Entretien et maintenance des installations techniques : respecter les obligations - INC09	26
Concevoir un système de désenfumage naturel ou mécanique - INC10	27
Comment évacuer les personnes en situation de handicap (GN8) - INC11	28
Gares : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type GA - INC12	29
Remontées mécaniques : appliquer la réglementation de sécurité dans les gares - INC13	30
Parcs de stationnement : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type PS - INC14	31
Comment préparer les visites de la Commission de sécurité dans un ERP ? - INC15	32
Formation du personnel : manipulation des extincteurs - INCP01	33
Formation du personnel : exercice d'évacuation - INCP02	34
Formation du personnel : manipulation des extincteurs et exercice d'évacuation - INCP03	35
Devenir Équipier de Première Intervention (EPI) - INCP04	36
Hôtels : formation du personnel en matière de sécurité incendie - INCP05	37
Établissements de type J et U : formation à l'évacuation horizontale - INCP06	38
Formation du personnel : maîtriser vos propres moyens de secours - INCP07	38

Sécurité incendie et accessibilité PSH

Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité PSH des bâtiments - HSI01	41
Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité PSH des bâtiments - HSI02	42
Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM) - HSI03	43
Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité PSH à tous vos projets - HSI04	44

Systèmes de sécurité incendie

L'essentiel des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - SSI01	47
Connaître les fondamentaux des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - SSI02	48
La coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - SSI03	49
Formation du personnel : exploiter le Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - SSIP01	50

Sûreté

Les essentiels pour une mise en sûreté des bâtiments - SU01	53
Élaborer, concevoir, gérer et évaluer un Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs - SUP01	54

Autres formations

Quels sont les registres et dossiers à mettre en place dans les établissements ? - AF01	57
Comment concevoir et suivre son document unique ? - AF02	58
Les missions du directeur des services techniques - AF03	59
Prévention des risques : l'organisation des travaux en site occupé - AF04	60
Les acteurs des opérations de travaux - AF05	61
Prise en charge d'une personne en arrêt cardiaque et utilisation d'un défibrillateur automatisé externe - AF01	62

Calendrier des formations 2020 / 2021

Lexique

Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée	IGH	Immeuble de Grande Hauteur
APSAD	Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages	IMH	Immeuble de Moyenne Hauteur
BETs	Bureau d'Études	IOP	Installation Ouverte au Public
CCDSA	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité	MAA	Mise À l'Abri
CERFA	Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs	MOA	Maîtrise d'Ouvrage
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	MPU	Mallette de Première Urgence
CSPS	Coordination Sécurité Protection de la Santé	PdP	Plan de Prévention
DACAM	Demande d'Autorisation de Construire, d'Aménager ou de Modifier un établissement recevant du public	PEX	Partage d'Expérience
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises	PLS	Position Latérale de Sécurité
DDT	Direction Départementale des Territoires	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
DST	Directeur des Services Techniques	PS	Parc de Stationnement
DTA	Dossier Technique Amianté	PSE	Plan de Sécurisation des Établissements de santé
DU	Document Unique	PSH	Personne en Situation de Handicap
DUS	Directeur Unique de Sécurité	RETX	Retour sur Expérience
EPI	Équipier de Première Intervention	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
ERP	Établissement Recevant du Public	RUS	Responsable Unique de Sécurité
ERT	Établissement Recevant des Travailleurs	SGS	Système de Gestion de la Sécurité
GA	Gare	SSI	Système de Sécurité Incendie
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement	SSS	Système de Sonorisation de Sécurité
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	TPS	Trousse de Premiers Secours

Pourquoi BatiSafe propose des formations ?

Oui, pourquoi ?

Depuis sa création, en 2006, la formation fait partie du concept d'interlocuteur unique de la société savoyarde, désormais nationale. Initialement, ce n'était que pour répondre aux demandes de formation pratique en matière de sécurité incendie formulées par les premiers clients.

Ce n'est qu'en 2009 que la formation d'expertise prend forme. Elle se développe, notamment grâce à l'intérêt du MONITEUR qui accorde sa confiance aux ingénieurs de BatiSafe.

Dès lors, l'offre n'a eu de cesse de s'étoffer. Ce qui a conduit l'activité pédagogique à représenter jusqu'à 12% du chiffre d'affaires global.



Qui forme ?

La particularité de l'enseignement effectué par les collaborateurs de BatiSafe est que ces derniers sont avant tout des ingénieurs et des chargés d'affaires de terrain. La formation ne représente que 20% de leur temps, grand maximum. La majeure partie de leur quotidien est dédiée aux missions d'ingénierie, d'études, de coordination SSI, de maîtrise d'œuvre, d'assistances diverses.

Ces activités multiples ne les empêchent pas d'être performants dans la transmission de l'information, bien au contraire. Ils sont totalement en phase avec les valeurs de la société et ses fondations, parmi lesquelles nous retrouvons la transmission de l'information et l'enseignement technique. Ils sont d'ailleurs éprouvés aux différentes techniques de formation et régulièrement évalués.

Qui est BatiSafe ?

BatiSafe est un bureau d'études, de maîtrise d'œuvre et de formation couvrant toute la France. BatiSafe intervient dans le cadre de construction, réhabilitation, mise ou maintien aux normes de tout ou partie de bâtiment, quelle que soit son activité.

Pour en savoir plus rendez-vous sur batisafe.fr



Quelle couverture géographique ?

La satisfaction client a toujours été une des valeurs prépondérantes chez BatiSafe. Au sein de la formation, elle est indispensable car une session doit être un moment unique pour tout participant. C'est pourquoi, jusqu'en 2018, nous proposons des sessions inter-entreprises uniquement au siège de BatiSafe, à **Aix-les-Bains**, afin de pouvoir offrir un service hors-norme.

Dans le cadre de la politique de développement national de la société, des sessions à **Bordeaux**, **Lyon** et **Paris** sont désormais proposées.

Les sessions intra-entreprises peuvent être organisées dans **toute la France**.

En bref

BatiSafe propose des formations avec l'objectif d'offrir un service inégalé tant sur les compétences techniques que sur l'expérience de terrain, ainsi que sur la logistique et l'accompagnement.

Des formations adaptées à vos besoins

Des formations Inter, Intra et sur-mesure !

Parce que répondre aux plus près de vos attentes est notre priorité, nous adaptons nos formations à vos besoins.

Formation Inter, les avantages

- Planifier la formation en avance grâce au calendrier de formations proposé par BatiSafe. Les mêmes formations étant généralement dispensées plusieurs fois dans l'année, il est également possible de réaliser 2 mêmes formations à 2 dates différentes en fonction de la disponibilité de vos participants.
- Le prix, si vous n'avez qu'une ou deux personnes à former.
- Le partage d'expérience (puisque plusieurs entreprises seront présentes)
- La mise à disposition d'une salle tout confort.
- Sortir du quotidien afin d'être pleinement dans le sujet.

Intra et inter ?
Vous êtes perdu ?



Intra



Inter

Formation Intra, les avantages

- Calendrier flexible
- Coût plus intéressant à partir de 3/4 personnes.
- Vous avez la possibilité d'adapter et de personnaliser le programme en fonction de vos exigences métier et/ou contraintes d'exploitation.
- Vous pouvez choisir le formateur. Selon la formation choisie, des profils de formateurs vous seront envoyés.
- La formation se déroule chez vous ! Frais et temps de déplacements réduits pour l'ensemble des participants.



Formation sur mesure

Vous avez un besoin particulier ? Le programme de formation n'est pas en totale adéquation avec vos attentes ?

Nous avons la possibilité de concevoir des formations en mixant le contenu de plusieurs formations de domaines différents. Nous pouvons intégrer des problématiques particulières avec la possibilité de réaliser un audit préalable de votre patrimoine et de personnaliser la présentation.

Toutes nos formations sont limitées à de petits groupes : 10 personnes pour les formations pratiques et 12 personnes pour les formations expertes.

Organisez votre propre parcours de formation

Vous êtes maître d'ouvrage ? Bureau d'études ? Propriétaire, exploitant de bâtiments ? Concoctez un véritable parcours de formation pour vos nouveaux arrivants ou tout simplement pour faire monter en compétences vos collaborateurs.

Depuis plus de 13 ans, BatiSafe adapte ses programmes de formation à certains clients. SNCF, STVI, STGM, Cour des Comptes ... tant de clients qui nous ont confié leurs projets de formation, leurs attentes, leurs exigences auxquelles nous avons su répondre face à des contraintes complexes et singulières. Aujourd'hui, les compétences intégrées à notre bureau d'études sont telles qu'il nous est totalement possible de former tout collaborateur dès sa prise de fonction et tout au long de sa vie dans la structure.

Prenons un exemple :



Dans les 6 derniers mois, une collectivité territoriale d'importance a intégré 5 chargés d'opération. Le directeur de l'immobilier, M. MARTIN, aimerait forcément qu'ils soient tous opérationnels le plus rapidement possible, selon ses propres critères. Pour cela, M. MARTIN fait appel à BatiSafe afin de définir ensemble un programme de sessions de formations traitant différents thèmes.

« Qu'est-ce qu'un ERP ? », « Entretien et maintenance des installations », « Les acteurs d'une opération de travaux » « Gestion d'un opération en site occupé » « la problématique amiante »... Ce sont des dizaines et des dizaines de sujets, issus de l'expertise de BatiSafe, qui sont condensés dans ce programme personnalisé.

La montée en compétences se fait par des modules précis, validés systématiquement par un test de connaissance et un contrôle des acquis. Ainsi, tous les chargés d'opérations bénéficient du même discours, de la même technique, du même degré de connaissance.

Ce parcours s'étale sur une année à raison de 2 jours par mois. Par la suite, le directeur a souhaité mettre en place une formation continue sauf exception réglementaire inopinée.

Quelle que soit la taille de votre structure, la fonction de vos collaborateurs – chargé d'affaires, d'opérations, conducteurs de travaux, responsable sécurité, référent QSE – l'acquisition des connaissances rapide est un véritable enjeu. BatiSafe vous permet d'accélérer le processus.

Alors, faites comme M. MARTIN : contactez BatiSafe au **04 86 80 19 60** ou à **formations@batisafe.fr** afin de vous lancer dans votre propre parcours d'intégration et de formation continue.

Concrètement comment ça marche ?



Je contacte BatiSafe et nous définissons ensemble les objectifs, le contenu, le public concerné et la durée afin de rédiger un plan de formation adapté à votre besoin. Une visite préalable peut même être prévue.



Nous planifions les formations sur l'année -> Validation des dates de formation.



Résultat : une équipe formée avec un contrôle des acquis grâce à des tests de connaissance tout au long du parcours pour aborder leurs missions en toute sérénité.

Quelles sont vos obligations de formation ?

Les obligations de formation

Le Code du travail, le Code de la construction et de l'habitation, certains règlements de sécurité ou autres ordonnances spécifiques imposent aux employeurs et exploitants de se former et de former son personnel à certaines pratiques, utilisation ou conduite à mener concernant la sécurité des personnes.

Ces obligations incombent à l'employeur et concernent le personnel de tout établissement, recevant ou non du public.



Pour les ERP de type O (1^{er}, 2^{ème} et 5^{ème} groupe), de type R (1^{er} groupe) et de type J et U, la réglementation prévoit des mesures particulières.



Système de sécurité incendie

L'article R. 4141-2 du Code du travail implique que « l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire ».

Plus précisément, conformément aux articles R4227-34 et suivants du Code de travail, les établissements de plus de 50 personnes ou avec matière inflammable ont pour obligation d'établir et d'afficher de manière très apparente une consigne de sécurité incendie. Celle-ci prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais doivent avoir lieu tous les 6 mois.

Cependant selon la circulaire DRT n°95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux du travail, les centres de milieux urbains n'ont pas la nécessité de réaliser un exercice d'évacuation tous les 6 mois pour des problèmes de sécurité que cela pourrait provoquer sur la voie publique.

Pour les autres établissements (ceux accueillant moins de 50 personnes), aucune fréquence n'est indiquée dans le Code du travail, celle-ci est donc laissée au choix de l'employeur.

Accessibilité des personnes en situation de handicap dans les ERP

L'article L. 4142-3-1 du Code du travail précise que « dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients ».

Il est également important de se tenir informé, de connaître les dernières évolutions de la réglementation, maîtriser les obligations et les dispositions techniques, les intégrer dans tout projet de mises aux normes et mettre en œuvre une mise en accessibilité PSH réglementée et raisonnée.

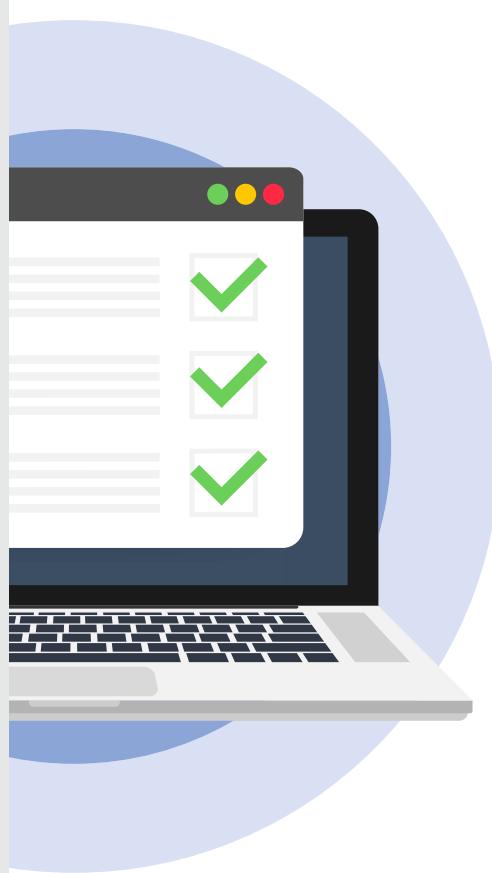
Optez pour la souplesse de la formation à distance

Il est possible de se former depuis chez vous et de nombreux avantages découlent de cette possibilité. Cela peut représenter un gain de temps, car aucun déplacement n'est nécessaire et donc permettre plus de flexibilité en termes de rythme, ou de contraintes professionnelles et personnelles.

Comment ça marche ?

Toutes nos formations présentes au catalogue peuvent être dispensées à distance. Un ordinateur avec une connexion internet suffisent pour mener à bien votre formation.

En intra-entreprise ou en inter-entreprise, c'est à vous de choisir. L'équipe BatiSafe tient à votre écoute pour vous épauler dans vos démarches et vous proposer la meilleure solution en fonction de vos contraintes éventuelles.



Formation à distance, quel format ?

Même si la formation à distance permet une plus grande liberté en termes de logistique, BatiSafe tient à privilégier la qualité des échanges et souhaite maintenir la disponibilité la plus complète des stagiaires et du formateur. C'est pour cela que la durée de nos formations et le contenu pédagogique ont été repensés pour s'adapter au rythme de travail à distance.

Pour se faire, nous avons découpé le temps de nos formations présentes en créneaux de 3,5 heures, pour éviter la baisse de concentration et ainsi rester dans une dynamique positive.

Les conseils de nos formateurs

- Préparez votre propre espace de travail :
il s'agit ici de créer une atmosphère propice à la concentration. Cependant, pour suivre efficacement les cours en ligne, il est primordial de se sentir bien et de ne pas être dérangé ou le moins possible. Un bureau rangé et disposé dans un espace calme vous aidera à suivre votre formation en toute sérénité.
- Testez votre équipement informatique :
Un matériel informatique opérationnel est nécessaire au confort et au suivi de la formation.
Voici la liste des équipements conseillés :
 - Un ordinateur (plutôt qu'une tablette ou un smartphone),
 - une webcam,
 - un microphone,
 - des écouteurs en kit main libre (pour le confort),
 - une bonne connexion internet (préférer la connexion câblée au wifi).

N'oubliez pas de tester ce matériel avant le lancement de la formation.



LE CAFÉ ACTUS

Le Café Actus, maintenant en webinaire

Théo Norme vous offre son **CAFÉ ACTUS** en webinaire.
La mini-formation pour tout savoir sur l'actualité réglementaire du bâti.

- Évènement totalement gratuit pour tous les professionnels
- Thèmes évoluant selon l'actualité réglementaire

**Découvrez toutes nos dates
et thématiques !**
app.livestorm.co/batisafe

Plus d'infos sur theonorme.com

- 8 -

Les plus BatiSafe

Les formations sont des temps forts irremplaçables dans la vie professionnelle d'un individu et pour l'évolution d'une structure. BatiSafe vous propose de vivre une expérience unique.

La possibilité de choisir



Des experts pour vous former



- Experts de terrain dotés de l'intelligence des normes
- Personnalisation des programmes selon vos besoins
- Programmes liés à l'actualité réglementaire
- Adaptabilité envers le public formé

Ils témoignent



« Formation intéressante en particulier par les échanges qu'elle suscite »
 « Le sujet était très bien abordé, il n'y avait pas de tabou »
COUR DES COMPTES – Formation : accueil et accompagnement du public en situation de handicap - 2019



« Cette formation était très vivante, avec une variété des supports. J'ai beaucoup apprécié l'adaptabilité du formateur qui a su nous fournir de nombreux exemples grâce à ses très bonnes connaissances »
 « Le programme était adapté en permanence par le formateur. Le temps et le contenu de formation était totalement adapté à mon besoin »
KEOLIS RENNES – Formation : gares : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type GA - 2019



« Formation très intéressante agrémenté de nombreuses expériences. Très vivant ! Rien à redire, Merci ! »
 « Formation et formateur très dynamique, près de nos réalités du terrain orientée pratique et expériences »
ASSOCIATION AURORE - Formation : appliquer la réglementation incendie des ERP - 2019



Qu'ils soient classés en ERP, en IOP, en ERT, en IMH/IGH ou encore en habitation, les bâtiments sont soumis à des règles strictes en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

BatiSafe intervient depuis fin 2006 sur ces problématiques. Ce sont des centaines de mises en accessibilité PSH auxquelles ont participé les chargés d'affaires de BatiSafe. Les clients de 2007 sont encore nos clients aujourd'hui, nous livrons des établissements « aux normes » actuellement pour eux.

Bénéficiez de notre expérience et de notre savoir-faire.



ACCÉSIBILITÉ PSH : MAÎTRISER LES DISPOSITIONS DANS LES ERP EXISTANTS - HAN01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

L'arrêté du 8 décembre 2014 a fixé les nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité PSH des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public. Les règles ont changé significativement, soit en atténuation, soit en aggravation.



PROGRAMME

Contexte réglementaire

- La loi Handicap
- L'accessibilité PSH des bâtiments
- Les contrôles et les sanctions

Les obligations

- Les textes actuels
- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

Les dispositions techniques

- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement automobile
- L'accès à l'établissement
- Les dispositions relatives à l'accueil du public
- Les circulations intérieures horizontales
- Les circulations intérieures verticales
- Les tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques
- Les revêtements de sols, murs et plafonds
- Les portes, portiques et sas
- Les équipements et dispositifs de commande
- Les sanitaires
- Les sorties
- L'éclairage
- Hébergement et public assis
- Les cabines, les douches et les caisses de paiement



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité PSH
- Maîtriser les obligations et les dispositions techniques de la réglementation accessibilité PSH des établissements recevant du public existants
- Les intégrer dans tout projet de mise aux normes
- Mettre en œuvre une mise en accessibilité PSH réglementée et raisonnée



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus
- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière



DURÉE

1 journée de formation

Études de cas

- Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation



ACCUEILLIR ET ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - HAN03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, et leur faire bénéficier des services proposés est l'objectif de la loi Handicap pour l'égalité des chances. Parallèlement, cela implique de prendre en compte ces personnes dans le cadre d'une évacuation des locaux, comme le stipule l'article GN8 du Règlement de sécurité pour les établissements recevant du public.



PROGRAMME

Contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- Notions de sécurité incendie
- Les déficiences et les handicaps
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'obligation de formation du personnel

Les dispositions constructives et les équipements

- La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires...)
- L'évacuation des personnes à mobilité réduite (espaces d'attente sécurisés, compartimentage...)
- L'évacuation des déficients auditifs (diffuseurs lumineux)
- La signalétique
- La signalisation de sécurité

Les dispositions organisationnelles

- L'accueil des personnes handicapées par le personnel (comportement, approche, discours, pièges à éviter...)
- Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité PSH et à la sécurité incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP)
- Identifier les aménagements, les équipements, les formations et les sensibilisations à l'attention du personnel à prévoir, afin de respecter les exigences réglementaires
- Identifier les étapes de suivi de l'agenda d'accessibilité programmée
- Avoir toutes les cartes en main pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un Établissement Recevant du Public (ERP)



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage
- Les chefs d'établissements
- Les personnes chargées du handicap
- Les responsables techniques / de sécurité



DURÉE

1 journée de formation

- La formation et la sensibilisation du personnel
- Les procédures d'évacuation
- Les cabines, les douches et les caisses de paiement

Le registre d'accessibilité PSH

- L'obligation de registre d'accessibilité PSH
- Son contenu



DES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR UNE MISE EN ACCESSIBILITÉ PSH RÉUSSIE - HAN05

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public nécessitent de trouver des solutions techniques concrètes répondant à la réglementation, laquelle diffère pour les ERP neufs et existants.



PROGRAMME

Contexte réglementaire

- Les fondamentaux de la réglementation accessibilité PSH
- Les contrôles et les sanctions

Les dispositions techniques en pratique

- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement automobile
- L'accès aux bâtiments et l'accueil
- Les circulations intérieures horizontales
- Les circulations intérieures verticales
- Les revêtements des sols, murs et plafonds
- L'éclairage
- Les sanitaires
- Hébergement et public assis
- Les cabines, douches et caisses
- La signalétique

Études de cas

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TOUT SAVOIR SUR L'ACCESSIBILITÉ PSH DES BÂTIMENTS D'HABITATION – HAN06

(Type de bâtiments concernés : habitation)



Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ont été entièrement modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2015. En vigueur à compter du 1er avril 2016, ces nouvelles obligations imposent de repenser les solutions techniques concrètes à mettre en œuvre dans ces bâtiments.



PROGRAMME

Les dispositions techniques en pratique

- Le contexte réglementaire
- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement automobile
- L'accès aux bâtiments
- Les circulations intérieures horizontales
- Les circulations intérieures verticales
- Les revêtements des sols, murs et plafonds
- L'éclairage des parties communes
- Les caractéristiques des logements
- La signalétique

Études de cas

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les nouvelles dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité PSH en habitation
- Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain
- Connaître les particularités des bâtiments d'habitation et des maisons individuelles



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière



DURÉE

- 1 journée de formation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité PSH en Etablissement Recevant du Public (ERP)
- Distinguer les obligations des Etablissements Recevant du Public (ERP) neufs et existants
- Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière



DURÉE

- 1 journée de formation



ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP – HANP01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Formation obligatoire

Formation pratique - 10 personnes maximum

L'article 12 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 impose l'acquisition de connaissances dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées aux professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients dans les établissements recevant du public. Les employeurs ont obligation de proposer à leur personnel une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées, et de la mettre en œuvre dans tout ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes (art. L. 4142-3-1 du Code du travail).



PROGRAMME

Contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- Notions de sécurité incendie
- Les déficiences et les handicaps
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'obligation de formation du personnel

Les dispositions constructives et les équipements

- La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires)
- Les équipements particuliers : élévateurs PMR, boucles magnétiques, etc.
- Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
- La signalétique

Les dispositions organisationnelles

- L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées
- Le comportement et l'approche
- Le discours
- Les pièges à éviter



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité PSH dans les Établissements Recevant du Public (ERP)
- Connaître les types de handicap et les attitudes adaptées
- Accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un Établissement Recevant du Public (ERP)



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les chefs d'établissements
 Les personnes chargées du handicap
 Le personnel ayant une mission d'accueil dans les établissements



DURÉE

1/2 journée de formation



La sécurité incendie est le domaine de prédilection de BatiSafe. Elle est le socle de tout le concept, car tout passe par la sécurité incendie. Depuis la création, nous aidons nos clients à anticiper et exploiter les opportunités liées aux normes de sécurité et à en maîtriser les applications.

Notre force : notre expertise sur les normes et notre capacité à articuler en cohérence les différentes dimensions du changement : bâtiments, organisation et process.

Nous sommes prêts à vous délivrer nos secrets.



CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – INC01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité.



PROGRAMME

Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu (triangle, classes de feu, les causes)
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu (conduction, convection, rayonnement, projection)
- La résistance et la réaction au feu des éléments et matériaux de construction

Le rôle et les responsabilités des acteurs de la prévention

- Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
- Rôle et mission du service de sécurité
- Les autres acteurs : rôles et missions

La réglementation incendie des ERP

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des ERP
- Dispositions constructives et techniques
- Évacuation des personnes en situation de handicap

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP)



MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – INC02

(Type de bâtiments concernés : habitation)

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité. Leur application peut être complexe, notamment dans les bâtiments existants.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Connaître la classification des bâtiments
- Appréhender les dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Appréhender les liens entre accessibilité PSH et sécurité incendie



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus



DURÉE

1 journée de formation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les mécanismes du feu
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Connaître la classification des bâtiments
- Connaître les dispositions générales et particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Connaître les liens entre accessibilité PSH et sécurité incendie



PUBLIC CONCERNÉ

- Les architectes
- Les bureaux d'études techniques
- Les services techniques
- Les maîtres d'ouvrage



DURÉE

2 journées de formation

dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires

Liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité des personnes en situation de handicap

- L'article GN8
- Les solutions techniques

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité incendie d'un ERP du 1^{er} groupe.



APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS D'HABITATION – INC03

(Type de bâtiments concernés : habitation)

Les bâtiments d'habitation ont leur propre réglementation en matière de sécurité incendie et ses grands principes sont définis à l'article R. 111-13 du Code de la construction et de l'habitation. Les difficultés résident dans l'évolution de cette réglementation, son application aux bâtiments existants, les contraintes liées aux foyers logements et les interactions avec les établissements recevant du public.



PROGRAMME

Réglementation et classification des bâtiments

- Organisation générale de la réglementation
- Les dernières modifications de la réglementation
- Les principes de base de la combustion
- Les objectifs de la prévention
- Généralités et classement des bâtiments d'habitation

Mesures constructives générales

- Structure et enveloppe
- Dégagements
- Conduits et gaines
- Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
- La distinction avec les ERP de type J
- Parcs de stationnement
- Dispositions diverses
- Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
- Études de cas en fil rouge



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers logements et la classification qui en découle
- Connaître les obligations des propriétaires
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière



DURÉE

1 journée de formation

Obligations des propriétaires et dispositions diverses

- Obligations des propriétaires
- Agrément des dispositifs ou dispositions constructives non prévus par la réglementation
- Application de la réglementation dans le temps



MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE

– INC04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



PROGRAMME

Obligations du maître d'ouvrage pour la conception de son entreprise

- Le dossier de maintenance
- Les caractéristiques des bâtiments
- Les voies de circulation et accès
- L'aménagement des lieux et postes de travail
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le désenfumage
- Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
- Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- La prévention des explosions

Obligations de l'employeur lors de l'exploitation de son entreprise

- Caractéristique des lieux de travail
- Les portes et portails
- La maintenance, l'entretien et les vérifications
- La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
- Les installations électriques
- Les dégagements



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme



PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'entreprises
- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les responsables de sites



DURÉE

1 journée de formation

- Le chauffage des locaux
- L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
- Les moyens d'extinction
- Les systèmes d'alarme
- Les consignes de sécurité
- La prévention des explosions

Études de cas

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation
- Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires



ORGANISER LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE TOUT TYPE D'ÉTABLISSEMENT - INC05

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Le Code du travail et le Code de l'environnement imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Ces mesures, associées à une analyse de risques propre à chaque établissement, doivent permettre de déployer une stratégie de mise en sécurité incendie des établissements.



PROGRAMME

Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu et vocabulaire
- Les modes de propagation
- Le comportement au feu

La prévention et l'analyse de risques

- La prévention des incendies
- Les principaux acteurs de la prévention incendie
- La réglementation incendie (Code du travail et Code de l'environnement)
- L'analyse de risques
- Les obligations de formation

La mise en sécurité incendie

- Le schéma directeur de mise en sécurité incendie
- Organiser la gestion de la sécurité incendie des établissements
- Inclure la sécurité dans les travaux d'aménagement ou de réfection
- Les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant des travailleurs (ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être sensibilisé au risque incendie et aux moyens de prévention
- Connaître les fondamentaux de la réglementation incendie et les principales obligations en découlant
- Organiser la gestion de la sécurité incendie
- Appréhender les systèmes d'alarme et les Systèmes de Sécurité Incendie



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les responsables sécurité ou HSE
- Les animateurs prévention
- Les services techniques publics ou privés
- Les chefs d'établissements



DURÉE

2 journées de formation



CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT(S) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – INC06

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



PROGRAMME

Le feu : notions générales

- Les principales causes d'incendie
- Le triangle du feu et la combustion
- Les modes de propagation
- Résistance et réaction au feu
- Les classes de feu
- Les agents extincteurs
- Les principes fondamentaux de la prévention

Les textes réglementaires applicables

- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

Les obligations des chefs d'établissements

- La déclaration des travaux et des événements en ERP
- La mission de contrôle technique
- Les groupements d'exploitations
- Le registre de sécurité
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- Le service de sécurité incendie et la formation du personnel
- Les sanctions administratives et pénales



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Améliorer la sécurité du personnel et du public accueillis
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement
- Répondre précisément aux multiples obligations en sécurité incendie



PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'établissements
- Les responsables sécurité
- Les responsables de sites



DURÉE

1 journée de formation

La Commission de sécurité

- La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)
- Les visites périodiques et d'ouverture
- Les bonnes pratiques
- Les prescriptions exceptionnelles

Vérifications périodiques et entretien

- Les obligations
- Les organismes agréés et techniciens compétents
- Les vérifications en ERP du 1^{er} groupe, 2^{ème} groupe et en Code du travail

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la visite du site de la formation (dans la mesure du possible)

ASSURER LES MISSIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS) OU MANDATAIRE DE SÉCURITÉ - INC07

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Conformément à l'article R.123-21 du Code de la construction et de l'habitation, tout groupement d'exploitations réunies dans un même bâtiment et non isolées entre elles doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité du groupement.



PROGRAMME

Le feu et ses conséquences

- Théorie du feu
- La fumée et ses dangers
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu
- Le comportement au feu des matériaux

Le rôle et responsabilités des acteurs de la prévention

- Rôles et missions des différents acteurs :
- Commission de sécurité, contrôleur technique, coordinateurSSI
- Rôle et missions du service de sécurité

L'organisation générale de la réglementation

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

Les obligations du Responsable Unique de Sécurité (RUS) ou du Directeur Unique de Sécurité (DUS)

- Les obligations en cas de travaux
- Les obligations au quotidien
- Les points de vigilance

Les visites de la commission de sécurité

- Les différents types de visites
- Comment les préparer ?



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Comprendre le cadre réglementaire et juridique des établissements recevant du public (ERP)
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement recevant du public (ERP)
- Répondre précisément aux obligations du RUS ou DUS
- Préparer les visites de la Commission de sécurité



PUBLIC CONCERNÉ

- Les Responsables Unique de Sécurité (RUS) ou Directeurs Unique de Sécurité (DUS)
Les responsables d'établissement
Les services techniques
Les maîtres d'ouvrage
Les gestionnaires



DURÉE

1 journée de formation



GÉRER ET ORGANISER LE REGISTRE DE SÉCURITÉ – INC08

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Conformément à l'article R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation, tout établissement recevant du public doit tenir un registre de sécurité, document clé répertoriant toutes les informations relatives à la sécurité incendie de l'établissement.



PROGRAMME

Le registre de sécurité, présentation

- Rappels réglementaires
- Composition et contenu du registre
- Enjeux liés à la bonne tenue du registre
- Mise à disposition lors des visites périodiques

Votre registre de sécurité

- Mises à jour du classement des documents
- Conseils quant aux réflexes à prendre
- Bilan sur les anomalies rencontrées et les documents manquants



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le rôle du registre de sécurité
- Tenir à jour un registre de sécurité en qualité de chef d'établissement



PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements
Les responsables sécurité



DURÉE

1/2 journée de formation



ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES : RESPECTER LES OBLIGATIONS - INC09

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière d'entretien et de maintenance des installations techniques. Les multiples réglementations et normes se complètent, et parfois même, se contredisent ! Une journée de formation sur le sujet permet de faire le point sur toutes ces obligations.



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- La réglementation et les normes
- Les intervenants et leurs obligations
- Les outils d'aide au respect des obligations

Vérifications, entretien et maintenance des installations

- Portes automatiques
- Désoxydation naturel et mécanique
- Chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'air et installations d'eau chaude sanitaire
- Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés
- Installations électriques et éclairage
- Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Installation d'appareils de cuisson destinés à la restauration
- Moyens d'extinction
- Équipements d'alarme et systèmes de sécurité incendie

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur l'examen de rapports de vérification et d'entretien des installations



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les multiples réglementations à appliquer
- Connaître les vérifications et entretiens à effectuer ainsi que les intervenants
- Savoir anticiper l'intervention d'entreprises extérieures



PUBLIC CONCERNÉ

- Services techniques
Responsables sécurité
Agents de maintenance
Chefs d'établissements
Les gestionnaires



DURÉE

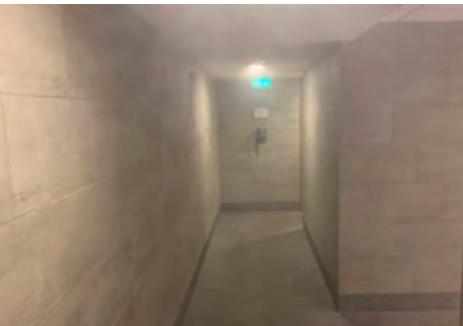
1 journée de formation



CONCEVOIR UN SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE NATUREL OU MÉCANIQUE – INC10

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière de désoxydation. Les multiples réglementations et instructions techniques permettent de concevoir les systèmes de désoxydation naturels et mécaniques... à condition de savoir les manipuler !



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- L'organisation de la réglementation
- Le Code du travail : les ERT
- Le Code de la construction et de l'habitation : les ERP et les bâtiments d'habitation

Les principes et obligations en matière de désoxydation

- Les fonctions et objectifs du désoxydation
- Les obligations en ERT
- Les obligations en ERP
- Les obligations en habitation
- Les instructions techniques n° 246 et 263

La conception et le dimensionnement des systèmes de désoxydation

- Le désoxydation des escaliers
- Le désoxydation des circulations
- Le désoxydation des locaux

Les interactions avec les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)

- Les interactions avec les SSI de catégories A ou B en ERP

Études de cas

- Études de cas concrets portant sur le dimensionnement d'installations de désoxydation naturel et mécanique



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable dans les établissements recevant du public, les établissements recevant des travailleurs et les bâtiments d'habitation en matière de désoxydation
- Appliquer les instructions techniques n° 246 et 263
- Appréhender le dimensionnement d'un système de désoxydation
- Comprendre les interactions avec les systèmes de sécurité incendie



PUBLIC CONCERNÉ

- Les architectes
Les bureaux d'études
Les services techniques
Les responsables sécurité



DURÉE

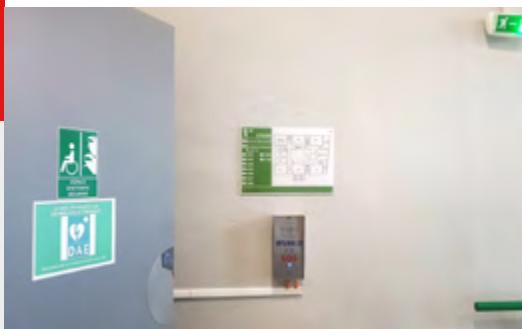
1 journée de formation



COMMENT ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

La réglementation ERP (art. GN8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- Rappel du contexte réglementaire
- Les principales dispositions

Le nouveau GN8

- Historique
- Les nouvelles obligations

Les espaces d'attente sécurisés

- Définition
- Caractéristiques

Les cas d'exonération

- Caractéristiques des cas d'exonération

Les solutions équivalentes

- Les zones protégées
- Les secteurs
- L'utilisation des paliers d'escalier
- Les espaces à l'air libre

Les conséquences sur les équipements d'alarme

- Les obligations et les procédures d'alarme
- Les solutions techniques

Les conséquences sur l'organisation de l'évacuation

- Le service de sécurité incendie
- Les consignes et les plans d'évacuation
- Les plans d'intervention



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les chefs d'établissements



DURÉE

1 journée de formation

- Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

Les dispositions pour les travailleurs handicapés

- Les dispositions du Code du travail
- Les solutions techniques

Etudes de cas

- Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap



GARES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE GA – INC12

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les gares affectées aux transports ferroviaires guidés ou effectués par remontées mécaniques sont des établissements recevant du public spéciaux de type GA. Les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie, qui sont bien particulières, sont décrites dans l'arrêté du 24 décembre 2007.



PROGRAMME

L'organisation générale de la réglementation

- La hiérarchie des textes
- L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité des ERP et son application
- Les ERP de type GA

Les demandes préalables

- Les demandes préalables avant travaux
- Les procédures d'urbanisme
- Les dossiers GA 8
- Le processus de validation des travaux

Les différents acteurs

- Les différents acteurs de la prévention

Les dispositions constructives et techniques et les moyens de secours

- Les dispositions générales
- Les dispositions constructives
- Les aménagements intérieurs
- Le désexfumage
- Les installations de chauffage, ventilation, climatisation
- Les installations aux gaz combustibles et



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1^{er} groupe comme en 2^{ème} groupe



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les exploitants
- Les architectes
- Les bureaux d'études



DURÉE

2 journées de formation + 1 journée optionnelle

hydrocarbures liquéfiés

- Les installations électriques
- L'éclairage normal et l'éclairage de sécurité
- Les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Les installations d'appareils de cuisson
- Les moyens de secours
- Les installations de détection et de mise en sécurité incendie
- Les gares de 5^{ème} catégorie

Etudes de cas

- Étude de cas concret portant sur une opération de travaux en gare





REMONTÉES MÉCANIQUES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION DE SÉCURITÉ DANS LES GARES – INC13

(Type de bâtiments concernés : ERP)

En complément des exigences ERP applicables aux gares, les remontées mécaniques et les tapis roulants de station de montagne doivent intégrer les exigences complémentaires du Système de Gestion de la Sécurité (SGS). L'approche globale du management de la sécurité comprend les aspects techniques, organisationnels et humains dans la gestion des installations de façon à démontrer la capacité de tout exploitant à en maîtriser les risques et à en assurer une gestion sûre.



PROGRAMME

L'organisation générale de la réglementation

- La hiérarchie des textes
- L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité des ERP et son application
- Les ERP de type GA

Les demandes préalables

- Les demandes préalables avant travaux
- Les procédures d'urbanisme
- Les dossiers GA 8
- Le processus de validation des travaux

Les différents acteurs

- Les différents acteurs de la prévention

Les dispositions applicables aux ERP de type GA

- Les dispositions générales
- Les dispositions constructives
- Les aménagements intérieurs
- Le désenfumage
- Les installations techniques
- Les moyens de secours
- Les gares de 5^{ème} catégorie



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1^{er} groupe comme en 2^{ème} groupe



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'œuvre publics et privés
- Les exploitants
- Les architectes
- Les bureaux d'études



DURÉE

2 journées de formation

Les dispositions applicables aux remontées mécaniques

- Les références réglementaires
- La mise en place du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- L'organisation et la gestion des compétences
- Vérifications et maintenances des installations

Études de cas

- Étude de cas concret portant sur les aménagements et la gestion d'une remontée mécanique



PARCS DE STATIONNEMENT : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE PS - INC14

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Les parcs de stationnement couverts, qu'ils soient en infrastructure ou en superstructure, sont des établissements recevant du public spéciaux de type PS, dont les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie sont décrites dans l'arrêté du 9 mai 2006.



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- Le règlement de sécurité
- Les établissements assujettis

Aménagements

- La réaction au feu des matériaux

Installations techniques

- Le désenfumage
- Les installations électriques
- L'éclairage normal et de sécurité
- Les ascenseurs

Moyens de secours

- La surveillance
- Le poste de sécurité
- Les moyens de détection, d'alarme et d'alerte
- Les communications radioélectriques
- Les consignes

Qualité de l'air

- La ventilation et la surveillance de la qualité de l'air

Contrôles et visites

- La maintenance et les vérifications
- Les contrôles de la Commission de sécurité

Établissements existants

- Les mesures applicables aux établissements existants



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le fonctionnement de la réglementation des parcs de stationnement
- Connaître les mesures constructives réglementaires
- Identifier les obligations relatives aux installations techniques



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'œuvre publics et privés
- Les exploitants
- Les architectes
- Les bureaux d'études



DURÉE

2 journées de formation

Exercices d'application

- Exercices d'application tout au long de la formation sur la base de cas pratiques fournis par nos soins ou par les participants (au choix)

COMMENT PRÉPARER LES VISITES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DANS UN ERP ? - INC15

(Type de bâtiments concernés : Tout type d'ERP)



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Le classement des ERP
- La déclaration de travaux en ERP
- La réalisation de travaux en site occupé
- Les manifestations exceptionnelles
- Les sanctions administratives et pénales

La Commission de sécurité

- Les différentes visites
- Le rôle de la Commission de sécurité
- La composition des Commissions de sécurité
- La périodicité des visites
- Les différents avis de la Commission

La préparation de la visite

- Le registre de sécurité
- Les différents acteurs et leur mission
- Le contrôle et la maintenance des installations techniques et de sécurité
- Le suivi des travaux et des visites antérieures
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- La formation du personnel
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- La Commission de sécurité « à blanc »
- Les erreurs à éviter



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les obligations du chef d'établissement
- Assurer la tenue et le suivi du registre de sécurité
- Préparer le passage de la Commission de sécurité
- Accompagner la visite de la Commission de sécurité
- Assurer le suivi de l'avis de la Commission de sécurité



PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'établissements
- Les responsables sécurité
- Les responsables techniques
- Les gestionnaires



DURÉE

1 journée de formation

Le déroulement d'une visite

- Les acteurs de l'établissement
- L'accueil de la Commission
- La présentation de l'établissement
- Le contrôle documentaire
- La visite des locaux
- Les essais des moyens de secours
- La délibération
- Les motifs d'un avis défavorable

Le suivi d'une visite

- La transmission de l'avis
- L'exploitation du procès-verbal
- Le suivi des prescriptions
- La planification des mesures correctives
- La gestion d'un avis défavorable



FORMATION DU PERSONNEL : MANIPULATION DES EXTINCTEURS – INCP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation pratique - 10 personnes maximum

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours, notamment à la manipulation des extincteurs.



PROGRAMME

Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Les moyens d'alarme et d'alerte
- Prévenir et accueillir les secours

Les différents acteurs

- Les différents acteurs de la prévention

Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Manipuler un extincteur



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

2,5 heures de formation



FORMATION DU PERSONNEL : EXERCICE D'ÉVACUATION

- INCP02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation obligatoire !

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, notamment concernant les procédures d'évacuation.



PROGRAMME

Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Les moyens d'alarme et d'alerte
- Prévenir et accueillir les secours

Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

FORMATION DU PERSONNEL : MANIPULATION DES EXTINCTEURS ET EXERCICE D'ÉVACUATION – INCP03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



Formation pratique - 10 personnes maximum

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

2,5 heures de formation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

1/2 journée de formation



DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

- INCP04

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation obligatoire !

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des ERP) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie. L'équipier de première intervention doit savoir mener à bien ces missions.



PROGRAMME

Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Les moyens d'alarme et d'alerte
- Prévenir et accueillir les secours

Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Le rôle de chacun dans l'évacuation : guide d'évacuation, serre file, coordinateur d'évacuation
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

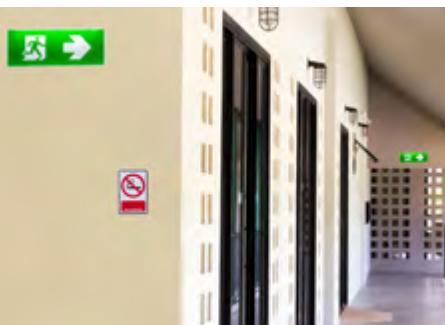


HÔTELS : FORMATION DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – INCP05

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Formation pratique - 10 personnes maximum

Le règlement de sécurité des ERP des hôtels (art. PO 7 et O 24) oblige à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en 1^{er} groupe et au moins deux fois par an en 2^{ème} groupe. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie.



PROGRAMME

Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

Le service de sécurité incendie

- Le contexte réglementaire des hôtels
- Le service de sécurité incendie
- Les risques particuliers des hôtels

Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Le système de sécurité incendie
- La levée de doute
- Prévenir et accueillir les secours

Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les risques particuliers d'un hôtel en matière de sécurité incendie
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation du public et du personnel en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

1/2 journée de formation

Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)



ÉTABLISSEMENTS DE TYPE J ET U : FORMATION À L'ÉVACUATION HORIZONTALE - INCP06

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Formation obligatoire

Les règlements de sécurité des structures d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées (art. J 35 et J 39) et des établissements de soins (art. U 43) obligent à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en type U et deux fois par an en type J. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie, et plus précisément sur l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI).



PROGRAMME

Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

Le service de sécurité incendie

- Le contexte réglementaire des hôtels
- Le service de sécurité incendie
- Les risques particuliers des hôtels

Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Le système de sécurité incendie
- La levée de doute
- Prévenir et accueillir les secours

Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Connaître les risques particuliers des ERP de types J et U en matière de sécurité incendie
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie et procéder à l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours
- Savoir exploiter le système de sécurité incendie
- Manipuler un extincteur



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

1/2 journée de formation

Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)



FORMATION DU PERSONNEL : MAÎTRISER VOS PROPRES MOYENS DE SECOURS – INCP07

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT, habitation et ICPE)

Formation pratique - 10 personnes maximum

Le Code du travail (Art. R 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité incendie) imposent notamment aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie et d'accident. Cette formation permet de connaître et de savoir utiliser les moyens de secours existants au sein de votre/vos établissement.s.



PROGRAMME

Le feu et la prévention

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

Protection, alarme et alerte des secours

- La protection individuelle face à un incendie
- Les différents moyens de secours
- Prévenir et accueillir les secours

Exercice d'évacuation sur site

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

Combattre un début d'incendie

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Identifier les moyens de secours existants dans votre/vos établissement.s
- Savoir agir devant un début d'incendie en utilisant ces moyens de secours
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel et/ou du service de sécurité incendie



DURÉE

1/2 journée de formation



“L’accessibilité aux personnes en situation de handicap étant étroitement liée à la sécurité incendie, quel que soit le type d’établissement, BatiSafe est devenu l’interlocuteur incontournable qui gère tout le processus de la mise en conformité. Accessibilité aux personnes en situation de handicap / sécurité incendie : de nos jours, aucune étude, aucune réalisation ne peut être effectuée sans aborder les 2 domaines.

CONNAÎTRE LES ESSENTIELS DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ PSH DES BÂTIMENTS – HSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)



Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d’accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d’habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont complexes et en perpétuelle évolution.



PROGRAMME

La sécurité incendie

- Les principes de la réglementation incendie
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d’habitation
- Les moyens de secours

L’accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le contexte réglementaire
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d’habitation
- Les agendas d’accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

Les liens entre la sécurité incendie et l’accessibilité PSH

- Le contexte réglementaire
- Les principes d’évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l’accessibilité PSH des Établissements Recevant du Public (ERP), des Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et des bâtiments d’habitation, existants, ou à modifier
- Comprendre les liens entre la sécurité et l’accessibilité PSH



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d’ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d’études
- Les services techniques
- Les élus
- Les offices de l’habitat
- Les sociétés de gestion immobilière



DURÉE

1 journée de formation



APPLIQUER LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ PSH DES BÂTIMENTS – HSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont en perpétuelle évolution et leur application concrète s'avère bien souvent complexe.



PROGRAMME

La sécurité incendie

- Les principes de la réglementation incendie
- Le mécanisme de développement d'un feu
- Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les moyens de secours
- Les dossiers de sécurité des demandes d'autorisation de travaux en ERP

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le contexte réglementaire
- Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi
- Les dossiers d'accessibilité PSH et les demandes d'autorisation de travaux en ERP

Les liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité PSH

- Le contexte réglementaire
- Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT
- Les solutions techniques
- Les mesures organisationnelles



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie et les mécanismes de développement d'un feu
- Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité PSH des Établissements Recevant du Public (ERP), des Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
- Comprendre les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité PSH, et les solutions techniques qui en découlent



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés de gestion immobilière



DURÉE

2 journées de formation

Études de cas

- Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation



ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN ERP (DACAM) – HSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

En application de l'article L. 111-8 du Code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative. Et pour cela, la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit être justifiée dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.



PROGRAMME

Contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- La sécurité incendie
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les obligations réglementaires

- La demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP (DACAM)
- Les sanctions
- Lien avec les autorisations en urbanisme

Le contenu et le formalisme des dossiers

- Les formulaires CERFA
- Le dossier de sécurité
- Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Les demandes de dérogation

Les procédures de dépôt et d'instruction

- Le processus de validation des travaux
- Les modalités de dépôt
- La procédure d'instruction des dossiers

Les bonnes pratiques

- Les bonnes pratiques pour des dossiers réussis avec ou sans dérogation

Études de cas

- Étude de cas concret



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les travaux soumis à autorisation en établissement recevant du public (ERP)
- Appréhender les incidences avec les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de construire)
- Connaître le contenu et le formalisme du dossier de Demande d'Autorisation de Construire, Aménager ou Modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) (DACAM)
- Comprendre les procédures de dépôt et d'instruction



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les chefs d'établissements
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques



DURÉE

1 journée de formation





ARCHITECTES : INTÉGRER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ PSH À TOUS VOS PROJETS – HSI04

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

Les architectes et bureaux d'études techniques sont confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous leurs projets, qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants.



PROGRAMME

La sécurité incendie

- Les principes de la réglementation incendie
- Le mécanisme de développement d'un feu
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
- Les moyens de secours

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Le contexte réglementaire
- Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation

Les liens entre la sécurité incendie et l'accessibilité PSH

- Les Établissements Recevant du Public (ERP)
- Les Établissements Recevant des travailleurs (ERT)

Le contenu et le formalisme des dossiers ERP

- Les formulaires CERFA
- Le dossier de sécurité en ERP



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les grands principes de la prévention incendie dans les établissements recevant du public
- Identifier les obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité PSH des Établissements Recevant du Public (ERP), des Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
- Connaître les liens entre la sécurité et l'accessibilité PSH et leur application pratique
- Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (DACAM)



PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes
Les bureaux d'études



DURÉE

1 journée de formation

- Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap en ERP
- Les demandes de dérogation
- Les procédures de dépôt et d'instruction



Nombreux sont ceux qui pensent maîtriser les systèmes de sécurité Incendie (SSI). Mais combien sont réellement des spécialistes ? Doté d'une assurance décennale depuis sa création, BatiSafe a conçu de multiples SSI complexes. En tant que coordonnateur et/ou maître d'œuvre. Autant profiter du savoir d'un expert...



L'ESSENTIEL DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)



– SSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (Établissements Recevant du Public), Code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), etc. Une journée de formation permet de comprendre l'essentiel des SSI.



PROGRAMME

Le contexte normatif et réglementaire

- Organisation générale de la réglementation
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le Code de l'environnement
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

Les équipements d'alarme

- Les différents équipements d'alarme
- Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

Les systèmes de sécurité incendie

- Définition d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI
- Les niveaux d'accès
- Les catégories de SSI
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection automatique d'incendie
- Les technologies conventionnelles et adressables



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender l'architecture d'un SSI
- Découvrir les multiples réglementations applicables en matière de SSI
- Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Comprendre le rôle et les missions du coordonnateur SSI
- Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'œuvre publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les responsables sécurité



DURÉE

1 journée de formation

Les règles d'exploitation et de maintenance

- Exigences réglementaires
- Exigences normatives

La coordination SSI

- La mission du coordonnateur SSI
- Le dossier d'identité du SSI



CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) – SSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

Les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (Établissements Recevant du Public), Code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), etc. Deux journées de formation permettent de comprendre les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie.



PROGRAMME

Le contexte normatif et réglementaire

- Organisation générale de la réglementation
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le Code de l'environnement
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

Les équipements d'alarme

- Les différents équipements d'alarme
- Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

Les systèmes de sécurité incendie

- Définition d'un SSI
- Les critères de choix
- Les différentes fonctions du SSI
- Les catégories de SSI
- Accessibilité et implantation
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection automatique d'incendie
- Les différents niveaux de surveillance

Les exigences par type d'établissement en matière de SSI

- Les ERP, les ERT et les ICPE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'architecture d'un SSI
- Appliquer les multiples réglementations applicables en matière de SSI
- Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Comprendre le rôle et les missions du coordonnateur SSI
- Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI
- Mettre en pratique dans une étude de cas



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'œuvre publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les responsables sécurité



DURÉE

2 journées de formation

Les règles d'exploitation et de maintenance

- Exigences réglementaires et normatives

La coordination SSI

- La mission du coordonnateur SSI
- Les phases : conception, réalisation et réception
- Le dossier d'identité du SSI

Etudes de cas

- Étude de cas concret portant sur un SSI de catégorie A

LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

- SSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)



La mission de coordination des systèmes de sécurité incendie est définie par la norme NF S 61-931 de février 2014. Le coordonnateur SSI doit maîtriser à la fois les nombreuses normes et les multiples réglementations applicables.



PROGRAMME

Le contexte normatif et réglementaire

- Organisation générale de la réglementation
- Les normes NF S 61-931 et suivantes
- La mission du coordonnateur SSI

Les équipements d'alarme

- Les différents équipements d'alarme

Les systèmes de sécurité incendie

- Définition et critères de choix d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI
- Les niveaux d'accès et catégories de SSI
- Accessibilité et implantation
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection incendie
- Les différents niveaux de surveillance

Les exigences par type d'établissement en matière de SSI

- Les ERP, les ERT et les ICPE

La coordination SSI : conception

- Le cahier des charges fonctionnel
- Les plans et corrélation des zones
- L'avis technique sur les pièces SSI du DCE

La coordination SSI : réalisation

- Le suivi de la cohérence
- Les visites de chantier



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la mission et le rôle du coordonnateur SSI, à toutes les phases d'une opération
- Connaître l'architecture, les fonctions et les catégories de SSI
- Appliquer les multiples réglementations et normes applicables en matière de SSI
- Établir un cahier des charges fonctionnel et les plans de zonage
- Constituer un dossier d'identité du SSI
- Mettre en pratique la coordination SSI dans le cadre d'une étude de cas



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les responsables sécurité



DURÉE

3 journées de formation

La coordination SSI : réception

- La réception technique du SSI
- Le dossier d'identité du SSI

Les règles d'exploitation et de maintenance

- Exigences réglementaires et normatives

Études de cas et validation des acquis

- Études de cas concrets portant sur des SSI de catégorie A
- Validation des acquis dans le cadre d'un examen écrit



FORMATION DU PERSONNEL : EXPLOITER LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) – SSIP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation obligatoire !

Formation pratique - 10 personnes maximum

Les systèmes de sécurité incendie sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils répondent à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation, etc. Les obligations ne s'arrêtent pas au matériel : leur exploitation, au quotidien comme en cas de sinistre, doit être parfaitement maîtrisée par le personnel du site. Cette formalisation est systématiquement personnalisée au SSI du site par nos formateurs, qui sont tous des ingénieurs coordonnateurs SSI. Un procès-verbal de formation conforme à la norme NF S 61-933 § 6.1 sera établi par nos soins en fin de formation.



PROGRAMME

Le contexte normatif et réglementaire

- Contexte réglementaire
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

Le service de sécurité incendie

- Les missions du service de sécurité incendie
- Les niveaux d'accès
- Les particularités du site

Les systèmes de sécurité incendie du site

- Définition d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI du site (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Les plans de zonage
- Les organes du SSI du site

Les règles d'exploitation

- Exigences réglementaires
- Exigences normatives
- Les consignes d'exploitation du SSI du site



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Exploiter le Système de Sécurité Incendie (SSI), au quotidien comme en cas de sinistre
- Savoir appliquer les consignes d'exploitation du site
- Comprendre les différentes fonctions du SSI
- Connaître les éventuelles modifications apportées au SSI



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

2,5 heures de formation

Les règles de maintenance

- Exigences réglementaires et normatives

La coordination SSI

- La mission du coordonnateur SSI
- Le dossier d'identité du SSI

Exercice d'évacuation sur site

- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle



la sécurité connectée

BatiRegistre

Dématérialisez les registres et dossiers de vos bâtiments !

Sécurité incendie, accessibilité PSH, document unique, dossier technique amiante, ...

Gains de temps et d'argent considérables

Facilité d'utilisation

Respect des obligations et suivi de vos actions

Nombre d'utilisateurs illimité



Le domaine de la sûreté est à la fois simple à appréhender, car encore peu contraint par la législation, mais également vaste car entremêlé avec toutes les problématiques liées au bâtiment.
BatiSafe vous fait bénéficier de son expérience de terrain et de ses connaissances techniques. La mise en place de formations « sûreté » a pour objectif d'exposer aux participants le contexte normatif et réglementaire et de proposer une méthode d'analyse des besoins et des risques.

Sûreté





LES ESSENTIELS POUR UNE MISE EN SÛRETÉ DES BÂTIMENTS

– SU01

(Type de bâtiments concernés : tous)

La sûreté est un domaine encore peu réglementé mais nécessitant une approche structurée afin de déterminer les besoins et les systèmes adaptés à mettre en place. Cette journée de formation permet d'acquérir les compétences de base de la mise en sûreté d'un bâtiment.



PROGRAMME

Le contexte normatif et réglementaire

- Le Code du travail
- La Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL)
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Les exigences particulières (PPMS, PSE)

L'analyse des besoins et des risques

- L'environnement du site
- Les points névralgiques
- Le plan de zonage sectoriel
- La localisation des flux
- L'identification du niveau de sûreté
- L'identification des critères de fiabilité

Les systèmes de mise en sûreté

- La vidéoprotection
- Le contrôle des accès
- L'alarme anti-intrusion
- La sonorisation

Les interactions entre sûreté et sécurité

- Contrôle des accès et issues de secours
- Les Systèmes de Sonorisation de Sécurité (SSS)
- Les systèmes d'hyper vision



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable
- Comprendre les méthodes d'analyse d'un site
- Savoir appréhender les différents systèmes de sûreté
- Comprendre les interactions entre sûreté et sécurité



PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les services techniques
- Les responsables sûreté



DURÉE

1 journée de formation



ÉLABORER, CONCEVOIR, GÉRER ET ÉVALUER UN PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS (PPMS) – SUP01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

Formation pratique - 10 personnes maximum

Des mesures de vigilances sont à mettre en place dans les établissements scolaires, comprenant notamment le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), destiné à faire face aux situations d'urgence particulières d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, etc.), technologique (explosion, radioactivité, intoxication etc.), ou d'urgence particulières (intrusion, attentats etc.).



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- Les réglementations applicables
- Code de la sécurité intérieure articles R 741 et suivants relatifs au plan ORSEC
- Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 (publiée le 2 décembre 2015) relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs
- Guide d'élaboration du PPMS

Les principes du PPMS

- Sensibilisation du personnel aux risques majeurs
- RETX/PEX de mise en œuvre de PPMS
- Les modalités d'activation du PPMS ?
- Les moyens de diffusion de la sonorisation de sûreté
- Comment déclencher le PPMS ?
- La sonorisation de sûreté

Les fiches du PPMS de l'établissement

- Présentation des Fiches réflexe
- Présentation des Fiches fonction
- Présentation de la Fiche annuaire téléphonique de crise

Équipements

- Équipement de la « cellule de crise » de l'établissement
- Contenu « Mallette de Première Urgence – MPU et Trousse de Premiers Secours -TPS »



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être prêt à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur
- Assurer la sécurité des élèves, du personnel et des autres personnes, en attendant l'arrivée des secours extérieurs
- Appliquer les directives des autorités
- Rédiger ou réactualiser le PPMS d'un établissement



PUBLIC CONCERNÉ

- Les directeurs / chefs d'établissements
- Le personnel de l'établissement
- Les gestionnaires d'établissements scolaires



DURÉE

1/2 journée de formation

- Fiche d'identification des risques majeurs prévisibles.
- Plan de situation de l'établissement.
- Plan de mise à l'abri (MAA), par niveau (zones).

Études de cas

- Exercice de mise en pratique du PPMS



BATISAFE

L'intelligence des normes



Besoin de travaux ?

Constructions, réhabilitations, rénovations, mises aux normes...

Confiez votre projet à nos architectes, maîtres d'œuvre, économistes.

Nos missions



Conception

Concrétisation de vos projets



Réalisation

Respect des délais & qualité de mise en œuvre



Consultation des entreprises

Sélection des meilleures compétences au meilleur prix



Réception

Garantie de la conformité & de la bonne exécution



Un projet ?

Passez à l'action avec BatiSafe !

Contactez-nous dès maintenant

au **04 79 61 29 81** ou à contact@batisafe.fr



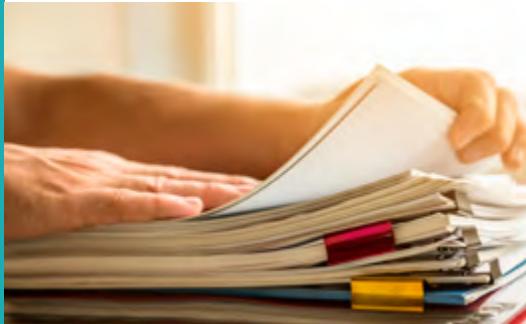
Toujours à l'écoute des besoins de nos clients, BatiSafe a élargi son offre de formation en développant de nouvelles thématiques. Le but étant d'apporter une réponse systématique à toute problématique.



QUELS SONT LES REGISTRES ET DOSSIERS À METTRE EN PLACE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ? – AF01

(Type de bâtiments concernés : tous)

Article R. 123-51 du Code de la construction et de l'habitation, article R.4224-17 du Code du travail, décret n°2017-431, article R.1334-29-5 du Code de la santé publique, norme NF S61-932, ... Autant de texte qui régissent des obligations de tenue et mise à jour de registres et dossiers obligatoires/ utiles aux bâtiments. Les connaissez-vous ? Êtes-vous concerné ?



PROGRAMME

Les réglementations applicables

- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement de sécurité
- Code de la santé publique
- Règles APSAD
- Code de l'environnement

Présentation des registres et dossiers existants

- Présentation des différents registres
- Qui est concerné, par quoi ?
- Les périodicités de mise à jour de chaque registre
- Mise à disposition lors des visites d'inspection

Zoom sur le registre de sécurité

- Rappel réglementaire : pour qui, quand, comment
- Présentation du contenu

Les exigences liées aux autres registres

- DTA, DU, Accessibilité PSH, Dossier d'identité SSI, ICPE, APSAD, RGPD, ...
- Rappel réglementaire
- Contenu
- Mise à jour



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les différents registres et dossiers à mettre en place au sein de leurs établissements, leur rôle ainsi que leur contenu
- Assurer la mise à jour régulière de ces registres
- Répondre aux multiples obligations



PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements
Les responsables sécurité



DURÉE

1 journée de formation

Vos registres

- Enjeux liés à la bonne tenue des registres
- Conseils quant aux réflexes à prendre
- Les registres dématérialisés



PROGRAMME

Le cadre réglementaire

- Le Code du travail : 4^{ème} partie – Santé et Sécurité au Travail
- Le document Unique – une obligation réglementaire (R.4121-1)
- Les obligations de l'employeur
- Les obligations des salariés
- Les 9 principes généraux de prévention

Les méthodes existantes

- Découpage de l'activité en unités de travail
- Identification des risques professionnels
- Évaluation du risque
- Priorisation des actions
- Déploiement du plan d'action et amélioration continue
- La mise à jour du document unique

Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité d'un établissement recevant des travailleurs selon la méthode présentée en formation
- Exemples et échanges sur des moyens de prévention type pouvant être utilisés dans de nombreux cas



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir et identifier les unités de travail, les dangers et les risques associés
- Réaliser une cotation prenant en compte la fréquence d'exposition, la gravité et la maîtrise de chaque risque
- Réaliser un plan d'action adapté et de le déployer dans leur entreprise
- Formaliser dans un document le résultat de l'analyse
- Déployer une démarche d'amélioration continue



PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises
Les personnels responsables de la sécurité
Les délégués du personnel
Les membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
Les bureaux d'études et consultants



DURÉE

1 journée de formation



LES MISSIONS DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

– AF03

(Type de bâtiments concernés : tous)



Programme sur mesure,
à définir en fonction de vos attentes

Pour plus d'information
contactez-nous !
formations@batisafe.fr



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les fonctions et les enjeux du poste de DST
- Connaître le processus d'engagement de ses responsabilités et leurs conséquences.
- Connaître la gestion quotidienne de l'activité (management et tableaux de bord)
- Appréhender les éléments d'une stratégie de prévention
- Être plus pertinent et performant dans le cadre de sa mission de décideur et de donneur d'ordre



PUBLIC CONCERNÉ

Les Directeurs des Services Techniques (DST)



DURÉE

2 journées de formation



TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ : PRÉVENTION DES RISQUES – AF04

(Type de bâtiments concernés : tous)

Les directives européennes n°89/391/CEE du 12 juin 1989 et 92/57/CEE du 24 juin 1992 ainsi que les textes d'application français (Décrets de 92 et de 94) qui en découlent, définissent les dispositions pour assurer la sécurité des intervenants sur les opérations de travaux de bâtiments et de génie civil.

Tous concernés, tous impliqués, nous éclaircissons pour vous ces réglementations qui s'imbriquent. Vous disposerez des principales clés vous garantissant des opérations plus sûres.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les bases de la réglementation ;
- Identifier la réglementation applicable en fonction du type de chantier ;
- Identifier les responsabilités civiles et pénales des acteurs ;
- Appréhender la gestion des risques générés par la coactivité ;
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de prévention



PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrages publics et privés
Les architectes, maîtres d'œuvre et bureaux d'études
Les services techniques
Les chefs de projets travaux
Les responsables et gestionnaires de bâtiment



DURÉE

1 journée de formation

PROGRAMME

La coactivité

- Définition et terminologie
- Contexte réglementaire : transcription de la législation européenne dans le droit français / la réglementation applicable
- Les différentes situations de coactivité : comment sont-elles définies, comment les gérer ?
- Les responsabilités : maître d'ouvrage / exploitant / entreprise intervenante
- Les risques : évaluation, analyse, formalisations, actions

Décret de 94 : Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS)

- Quand, pour qui, comment ?
- Les missions du coordonnateur SPS
- Les outils réglementaires et pratiques

Décret de 92 : Plan de Prévention (PdP)

- Les différentes typologies de chantier
- Les mesures de prévention préalables
- L'inspection commune
- Les mesures de prévention pendant l'exécution des travaux
- L'information



LES ACTEURS DES OPÉRATIONS DE TRAVAUX – AF05

(Type de bâtiments concernés : tous)

Les opérations de travaux peuvent, selon le type de projet, faire intervenir de nombreux acteurs. Il est fondamental de bien comprendre le rôle et les responsabilités de chacun pour une collaboration claire et efficace.



PROGRAMME

Les réglementations applicables

- Code de l'urbanisme
- Code de la Commande Publique
- Code de la Construction et de l'Habitat
- Code des Assurances
- NFP 003-001 (marchés privés)
- DTU, Normes et Règles de l'Art

Contexte technique et réglementaire d'un projet de construction

- Éléments de technologie de construction
- Procédures administratives de déclaration et d'autorisation
- Organisation d'un projet
- L'usage de la loi MOP dans le nouveau Code de la Commande Publique
- L'assurance construction

Les acteurs : rôle et responsabilités

- Le Maître de l'Ouvrage,
- Le Conducteur d'Opérations et les divers rôles de substitut ou d'assistant du MOA
- Le Maître d'œuvre (Architecte et BETs)
- Le Contractant Général
- Les Entreprises de travaux
- Le Coordonnateur SPS
- Le Contrôleur Technique
- Les diagnostiqueurs divers



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les différents acteurs d'un projet de construction
- Connaître le processus technique et réglementaire d'un projet de construction
- Être plus pertinent et performant dans le cadre de sa mission de décideur et de donneur d'ordre



PUBLIC CONCERNÉ

Chargés de travaux

Chargés d'Opérations de Construction

Toute personne ayant la responsabilité de mener des opérations de construction et désireuse de connaître les rôles et responsabilités des différents acteurs



DURÉE

1 journée de formation

- Les organismes publics (DDT, Commission de sécurité, Inspection du Travail...)

Études de cas

- Mise en situation opérationnelle sur cas concret



PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE EN ARRÊT CARDIAQUE ET UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE

– AFP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Formation pratique - 10 personnes maximum

Dans l'objectif de performance du décret n° 2018-1186 du 19/12/2018, les établissements recevant du public ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe en application des articles L 123-5 et L123-6 du Code de la construction et de l'habitation (et de l'article L. 5233-1 du Code de la santé publique). Les obligations ne s'arrêtent pas au matériel : leur exploitation, au quotidien, doit être parfaitement maîtrisée par le personnel du site. Cette formalisation est systématiquement personnalisée par nos formateurs qualifiés en secourisme.



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- Décret n°2018-1186 du 19/12/2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes.

Les dispositions organisationnelles

- Les mécanismes physiopathologiques de l'arrêt cardiaque
- La reconnaissance de l'arrêt cardiaque
- La conduite à tenir devant un arrêt cardiaque

Partie pratique

- Mise en œuvre de la reconnaissance d'un arrêt cardiaque
- Massage cardiaque
- Mise en œuvre de Défibrillateur Automatisé Externe
- Mettre une personne inconsciente en PLS



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque
- Réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter les chances de survie



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

1/2 journée de formation



CALENDRIER DES FORMATIONS 2020 / 2021

Où vous former ?

Aix-les-Bains Lyon Paris Bordeaux Formations à distance, dispensées en matinée et/ou après-midi (sessions de 3,5 heures)

Code	ACCÉSIBILITÉ PSH	Durée jour(s)	NOV	DÉC 2020	JANV 2021	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
HAN01	Accéssibilité PSH : maîtriser les dispositions dans les ERP existants	1			14		15 & 16			
HAN03	Accueillir et évacuer les personnes en situation de handicap	1	03				06			

Code	SECURITÉ INCENDIE ET ACCÉSIBILITÉ PSH	Durée jour(s)	NOV	DÉC 2020	JANV 2021	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accéssibilité PSH des bâtiments	1	03				10			
HSI02	Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accéssibilité PSH des bâtiments	2	03 & 04			10 & 11				
HSI03	Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)	1			04			11 & 12	17	03
HSI04	Architectes : intégrer la sécurité et l'accéssibilité PSH à tous vos projets	1	19			30			09 & 10	

Code	SÉCURITÉ INCENDIE	Durée jour(s)	NOV	DÉC 2020	JANV 2021	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
INC01	Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public (ERP)	1	05 & 06	09			06	07		03 & 04
INC02	Maîtriser la réglementation incendie des Établissements Recevant du Public (ERP)	2	05, 06, 10 & 12	09 & 10			06	07 & 08		03, 04, 08 & 09
INC05	Organiser la mise en sécurité incendie de tout type d'établissement	2	15 & 16						15 & 16	
INC06	Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie	1	14 & 15		02			27		
INC07	Assurer les missions du RUS ou DUS ou mandataire sécurité	1	05		18 & 19			20		
INC09	Entretien et maintenance des installations techniques : respecter les obligations	1			21				24	
INC10	Concevoir un système de désempumage naturel ou mécanique	1		01 & 03		22 & 23				
INC13	Remontées mécaniques : appliquer la réglementation sécurité dans les gares	2							16 & 17	
INC14	Parc de stationnement : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type PS	2	12 & 13							
INC15	Comment préparer les visites de la Commission de sécurité dans un ERP ?	1				02			22 & 23	

Code	SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)	Durée jour(s)	NOV	DÉC 2020	JANV 2021	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
SSI02	Connaître les fondamentaux des SSI	2			26 & 27		24 & 25			

Code	SÛRETÉ	Durée jour(s)	NOV	DÉC 2020	JANV 2021	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
SU01	Les essentiels pour une mise en sûreté des bâtiments	1	19		26 & 28				27	

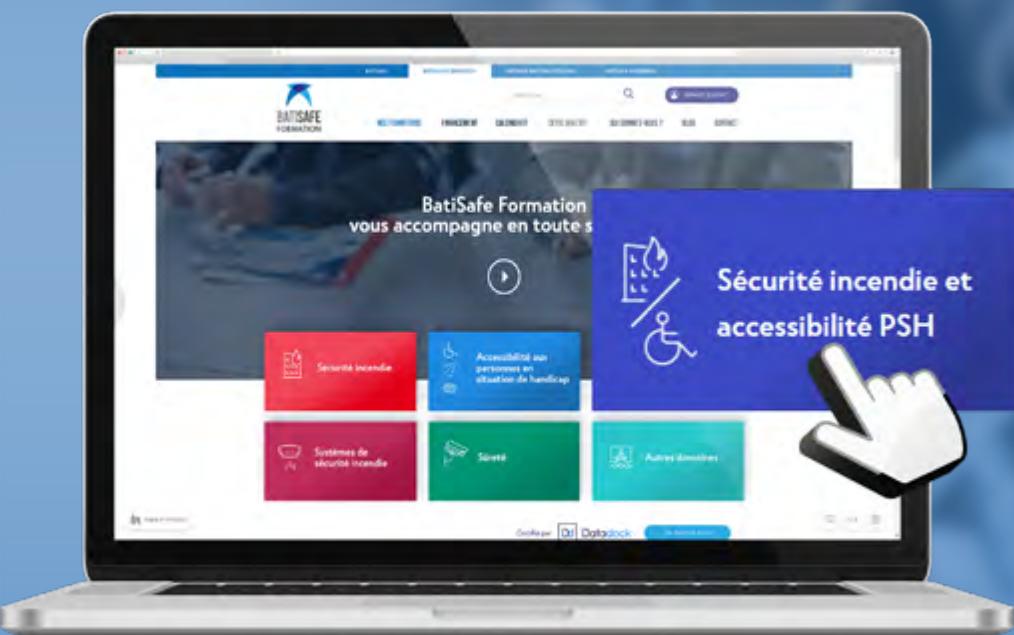
Code	AUTRES FORMATIONS	Durée jour(s)	NOV	DÉC 2020	JANV 2021	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
AF01	Quels sont les registres et dossiers à mettre en place dans les établissements ?	1	24 & 26		28			08 & 09		08
AF02	Comment concevoir et suivre son document unique ?	1	26			18				



Une question à propos d'une formation ?
Contactez-nous au **04 86 80 19 60** ou formations@batisafe.fr

batisafe.fr

Retrouvez nous sur batisafe.fr/formations



Savoie Hexapole | L'Agrion | 101 rue Maurice Herzog | 73420 Mérigny

Tél. 04 86 80 19 60 | formations@batisafe.fr

509 666 616 RCS Chambéry

Aix-les-Bains | Albertville | Bordeaux | Grenoble | Lyon | Paris

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation sous le numéro 82 73 01777 73 auprès du préfet de RHÔNE-ALPES.